



Trèbes.

N°71/2024

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024

ID : 011-211103973-20240422-71\_24-AR

SLOW

FOLIO 150

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
PORTANT OUVERTURE D'UN  
ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

**INSTITUT MILLEGRAND  
BÂTIMENTS 10-11-15**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRÈBES**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article R123-45 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans l'arrondissement de Carcassonne, émis le 5 mars 2024, lors de la visite périodique de l'institut MILLEGRAND, bâtiments 10, 11 et 15, route de Marseillette, lieu-dit MILLEGRAND – 11800 TRÈBES ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le Maire de TRÈBES, déclare l'institut MILLEGRAND, bâtiments 10, 11 et 15, sis route de Marseillette, lieu-dit MILLEGRAND – 11800 TRÈBES, ouverts au public, en qualité d'établissement de type RH de 5<sup>ème</sup> catégorie et de type R de 5<sup>ème</sup> catégorie.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire de la commune de Trèbes, Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de la gendarmerie de Trèbes et la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, une copie sera adressée à la Préfecture de l'Aude.

Trèbes, le 22 avril 2024

**Éric MÉNASSI  
Maire de TRÈBES**





**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Carcassonne, le 14/03/2024

Commission pour la sécurité contre les risques  
d'incendie et de Panique dans les  
établissements recevant du public  
Arrondissement Carcassonne

Service Départemental  
d'Incendie et de Secours de l'Aude

*Affaire suivie par : Lieutenant hors classe VERGÉ Olivier*

Madame la Directrice de Cabinet  
Préfecture de l'Aude

à

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
Place de l'Hôtel de Ville  
11800 TREBES  
[accueil@mairie-treb.es.fr](mailto:accueil@mairie-treb.es.fr)

Monsieur le Maire,

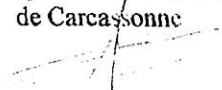
Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, l'avis favorable émis par la Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne du 05/03/2024 suite à la visite périodique de l'établissement INSTITUT MILLEGRAND, Bâtiment 10, Bâtiment 11 et Bâtiment 15, ROUTE DE MARSEILLETTE LIEU-DIT MILLEGRAND 11800 TREBES.

Je vous saurais gré, en vertu des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, d'en assurer la notification, accompagnée de votre décision et du procès-verbal de la commission, au pétitionnaire ou au responsable de l'établissement.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour Madame la Directrice de Cabinet,  
et par délégation,

Le Président de la Commission Incendie  
et Panique dans l'Arrondissement  
de Carcassonne

  
Frédéric TERRE

Installation testée	Moyen mis en œuvre pour l'essai	Observations	Résultats
Déclencheur manuel		Coupure de courant après le déclenchement	Correct
Alarme			Correct
SSI			Correct
Eclairage de sécurité			Correct
Ouverture des portes des sorties de secours			Correct

#### VII - PRESCRIPTIONS PERMANENTES

1. Assurer le bon fonctionnement des ferme-portes.
2. Laisser les circulations et sorties libres de tout objet pouvant entraver l'évacuation du public (CO37).
- 3 Assurer la formation des personnels pour favoriser l'évacuation des personnes et la mise en œuvre des moyens des secours (MS47).


#### VIII - OBSERVATIONS

Néant

*Avis de la Commission*

La commission de sécurité émet un Avis Favorable à la poursuite du fonctionnement de l'établissement.

Le Président,

  
Frédéric TERRE



**Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne**

Procès-verbal d'avis	
Code :	7595
Etablissement :	INSTITUT MILLEGRAND Bâtiment 11 RESTAURATION
Classement :	Type : R - Catégorie : 5
Effectif autorisé :	Public : 6 - Personnel : 3 - Total : 9
Adresse :	ROUTE DE MARSEILLETTE LIEU-DIT MILLEGRAND
Commune :	11800 TREBES
Dossier :	Visite périodique
Date avis :	05/03/2024

### **I - REGLEMENTATION APPLICABLE**

- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Règlement de sécurité annexé à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.
- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté du 22 Juin 1990 modifié portant approbation des dispositions particulières aux établissements de 5ème catégorie.
- Arrêté du 4 juin 1982 modifié portant approbation de dispositions modifiant et complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public du type R (Établissements d'enseignement et centres de loisirs).

### **II - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT**

Bâtiment composé d'une cuisine, d'un atelier de préparation et d'une cuisine pédagogique.

### **III - AMÉNAGEMENTS/MODIFICATIONS CONSTATÉES**

Néant

### **VII - PRESCRIPTIONS PERMANENTES**

1. Laisser les circulations et sorties libres de tout objet pouvant entraver l'évacuation du public (CO37).
2. Assurer la formation des personnels pour favoriser l'évacuation des personnes et la mise en œuvre des moyens de secours (MS47).

### **VIII - OBSERVATIONS**

Contrôle de la levée des prescriptions anciennes avec contrôle visuel des éléments de sécurité, pas d'essais, cuisine en plein service.  
Cet établissement ne faisant pas l'objet de nouvelles prescriptions et étant un ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie sans locaux à sommeil, il ne fera plus l'objet de visite périodique.

Installation testée	Moyen mis en œuvre pour l'essai	Observations	Résultats
Déclencheur manuel		Coupure de courant après le déclenchement	Correct
Alarme			Correct
SSI			Correct
Eclairage de sécurité			Correct
Ouverture des portes des sorties de secours			Correct

#### VII - PRESCRIPTIONS PERMANENTES

1. Assurer le bon fonctionnement des ferme-portes.
2. Laisser les circulations et sorties libres de tout objet pouvant entraver l'évacuation du public (CO37).
3. Assurer la formation des personnels pour favoriser l'évacuation des personnes et la mise en œuvre des moyens des secours (MS47).

#### VIII - OBSERVATIONS

Néant

Avis de la Commission

La commission de sécurité émet un Avis Favorable à la poursuite du fonctionnement de l'établissement.

Le Président,

  
Frédéric TERRE



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements  
recevant du public Arrondissement Carcassonne**

**Procès-verbal d'avis**

Code :	8529
Etablissement :	INSTITUT MILLEGRAND Bâtiment 10 Des Plus Jeunes
Classement :	Type : RH - Catégorie : 5
Effectif autorisé :	Public : 36 - Personnel : 6 - Total : 42
Adresse :	ROUTE DE MARSEILLETTE LIEU-DIT MILLEGRAND
Commune :	11800 TREBES
Dossier :	Visite périodique
Date avis :	05/03/2024

**I - REGLEMENTATION APPLICABLE**

- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Règlement de sécurité annexé à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.
- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté du 22 Juin 1990 modifié portant approbation des dispositions particulières aux établissements de 5ème catégorie.
- Arrêté du 4 juin 1982 modifié portant approbation de dispositions modifiant et complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public du type RH (Établissements d'enseignement et centres de loisirs).

**II - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT**

Unité de vie avec hébergement, séparée en deux parties et composée comme suit :

- 12 chambres (6 + 6)
- office salle à manger (1 de chaque côté).

**III - AMÉNAGEMENTS/MODIFICATIONS CONSTATÉES**

Néant

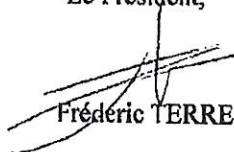
**IV - ESSAIS REALISES LORS DE LA VISITE**

Au cours de la visite, les essais suivants ont été réalisés :

*Avis de la Commission*

La commission de sécurité émet un **Avis Favorable** à la poursuite du fonctionnement de l'établissement.

Le Président,



Frédéric TERRE



**Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements  
recevant du public Arrondissement Carcassonne**

<b>Procès-verbal d'avis</b>	
Code :	8530
Etablissement :	INSTITUT MILLEGRAND bâtiment 15 INTERNAT
Classement :	Type : RH - Catégorie : 5
Effectif autorisé :	Public : 36 - Personnel : 6 - Total : 42
Adresse :	ROUTE DE MARSEILLETTE
Commune :	11800 TREBES
Dossier :	Visite périodique
Date avis :	05/03/2024

### **I - REGLEMENTATION APPLICABLE**

- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Règlement de sécurité annexé à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.
- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP).
- Arrêté du 22 Juin 1990 modifié portant approbation des dispositions particulières aux établissements de 5ème catégorie.
- Arrêté du 4 juin 1982 modifié portant approbation de dispositions modifiant et complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public du type RH (Établissements d'enseignement et centres de loisirs).

### **II - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT**

Bâtiment en simple rez-de-chaussée avec deux ailes identiques sur un ensemble de 600 m<sup>2</sup> :

- 12 chambres
- 2 salles de séjour, restauration, office
- une pièce au milieu du bâtiment, où se trouvent le TGBT et le local SSI, assure la jonction entre les deux sites.
- un long couloir dessert l'ensemble des pièces avec une sortie à chaque extrémité.

### **III - AMÉNAGEMENTS/MODIFICATIONS CONSTATÉES**

Néant

### **IV – ESSAIS REALISES LORS DE LA VISITE**

Au cours de la visite, les essais suivants ont été réalisés :





## PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Procès-Verbal de la Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne**

La Commission pour la sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les établissements recevant du public Arrondissement Carcassonne s'est déplacée le 05/03/2024 à 08:30, sous la présidence de Monsieur Frédéric TERRE, représentant Madame la Directrice de Cabinet de la Préfecture de l'Aude, afin d'effectuer la visite Visite périodique de l'établissement INSTITUT MILLEGRAND, Bâtiment 10, Bâtiment 11 et Bâtiment 15, ROUTE DE MARSEILLETTE LIEU-DIT MILLEGRAND 11800 TREBES.

Etaient présents avec voix délibératives :

MM. PIEDRA Raphaël, représentant Monsieur le Maire de TREBES,  
le Lieutenant DELORT Nicolas, représentant Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et Secours.

Etaient également présents :

Mme ROGER Marianne, secrétaire de direction,

MM. GAZIEUX Frédéric, technicien principal, Mairie de Trèbes,  
GONZALEZ Laurent, directeur,  
PEREIRA Joël, agent technique,  
BOISNOIR Bernard, agent technique,  
SIGNOLES Olivier, chef de centre du CIS de TREBES.

Le Président,



Frédéric TERRE